

CABINET DU MAIRE

SECTEUR CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Responsable : Sandrine BAYART-CALISTE

Tél. : 01 60 37 73 05

@ : concertation@mairie-noisiel.fr

Réf. : DV/DK/SBC/2015/07/66

Noisiel, le 9 juillet 2015

COMPTE-RENDU

Objet : Réunion publique du quartier de la Ferme du Buisson du 19 juin 2015.
Compte-rendu des questions/réponses entre la municipalité et les habitants.

Lieu : Restaurant scolaire de la Ferme du Buisson

Heure : 20h30

Liste des participants :

TRIBUNE

M. VACHEZ Daniel	Maire de Noisiel
M. DIOGO Anastasio	Maire-adjoint Chargé du Logement et de la Solidarité
M. SANCHEZ Gérard	Maire-adjoint Chargé de l'Urbanisme, du Transport et de l'Environnement
M. VISKOVIC Mathieu	Maire-adjoint Chargé des Travaux, de la Tranquillité publique et de la Politique de la ville
M. BAUCHE Gilles	Responsable de la direction des services techniques
M. PLOYART Bruno	Responsable de la police municipale
M. VERCRUYSSSE Victor	Responsable des secteurs politique de la ville, emploi, vie des quartiers

ELUS DU QUARTIER DE LA FERME DU BUISSON

Mme BEAUMEL Nadia	Conseillère déléguée à l'emploi (absente)
Mme NAKACH Eve	Maire-adjointe Chargée de l'éducation
Mme CAMARA NDOMBELE Massogbe	Conseillère municipale (absente)
M. BARDET Jean-Pierre	Conseiller municipale (absent)
Mme VICTOR Carline	Conseillère municipale

AUTRES ELUS PRESENTS

Mme DODOTE Annyck	Maire-adjointe Chargée de la Petite enfance, de la Famille et de la Santé
M. RATOUGHNIAC Patrick	Conseiller municipal
Mme ROTOMBE Claudine	Conseillère municipale
Mme COLLETTE Gisèle	Conseillère municipale

AUTRES FONCTIONNAIRES PRESENTS

Mme BAYART-CALISTE Sandrine	Responsable du secteur de la concertation avec les habitants
Mme COIFFÉ Céline	Responsable communication
Mme JEANJEAN Sophie	Secrétaire du secteur de la concertation avec les habitants
Mme KA Delphine	Directrice de cabinet

Partenaire : Mme Nathalie NGUYEN – Commerciale du programme immobilier « L'Orée des arts »

Nombre d'habitants du quartier présents : 45

Nombre d'habitants du quartier ayant répondu au questionnaire mais ne pouvant être présents : 21

PARCELLE FB11 (dite du terrain de foot)

Q : L'immeuble en question sera un R+ combien d'étages ?

R : Il s'agira d'un R+2 et il est important pour la municipalité de s'y tenir.

Q : Quand le visuel sera-t-il disponible ?

R : Une fois que le concours entre les trois architectes sera réalisé.

Q : Ce projet ne va-t-il pas aggraver les problèmes de circulation ?

R : Les nouvelles constructions n'ont pas engendré de difficultés supplémentaires. Le trafic est peut-être plus dense en week end dû à l'attractivité du Super U mais en semaine, le trafic reste fluide. La municipalité insiste pour que les promoteurs créent des places de parking en nombre suffisant en sous-sol.

Q : Quel est le positionnement de la mairie face à la difficulté d'avoir accès au logement social ? La ville construit des programmes immobiliers mais uniquement pour une accession à la propriété.

R : La commune compte 45% de logements sociaux et dépasse largement les 25% exigés par la loi. Les communes voisines du Val Maubuée (Champs-sur Marne, Torcy et Lognes) produisent également cet effort avec entre 30 et 40% de logements sociaux. Pour répondre à la pénurie nationale, il faut que les villes environnantes construisent plus de logement social.

Q : Quel est le résultat du sondage réalisé par l'Epamarne par rapport au sol de la parcelle FB11 ?

R : Pas de retour sur le sujet mais la ville connaît l'état de ses sols, il n'y aura donc pas de surprise possible. Le terrain est argileux et cela est systématiquement pris en compte lors des projets de construction.

SUPER U

Q : Quand est prévue l'opération d'agrandissement ?

R : Le dossier doit d'abord passer devant la CDAC (Commission Départementale des Activités Commerciales). Après cela une date pourra être définie.

Q : Combien d'emplois seront créés suite à cet agrandissement et projet de drive ?

R : Pas de chiffres donnés sur ce point précis.

BUISSON-SAINT-ANTOINE

L'objectif de la municipalité est de travailler en concertation pour apaiser la circulation car il existe une demande forte des habitants. La rue de l'art-théâtral n'étant pas rétrocedée, des travaux d'envergure ne peuvent être réalisés. Mais, les pouvoirs de police du Maire lui confèrent le droit de mener des actions, d'où les interventions programmées (chicane, ralentisseurs).

Q : Ne jugez-vous pas que les ralentisseurs posés soient un peu « violents » ?

R : ***Ils répondent à l'objectif de la Ville de diminuer la vitesse. Si les automobilistes respectent la limitation en vigueur, ces ralentisseurs ne constituent pas une gêne.***

Q : Les potelets anti-stationnement sauvage que vous avez installés Passage des Horace sont usés.

R : ***Ces potelets représentent un coût important pour la commune, de ce fait, la ville privilégie le recyclage pour ce type de matériel.***

Q : La rue de l'art-théâtral concernée par la visite effectuée sur site est rétrocedée.

R : ***La procédure de rétrocession a été votée en Conseil municipal et est actuellement en cours au service urbanisme.***

Q : La chicane proposée causera certainement des problèmes de visibilité.

R : ***Si après usage, cela se vérifie, la municipalité aura toujours la possibilité d'effectuer des modifications. Les habitants seront associés à la réflexion portée à ce quartier. Trois groupes de travail menés par le Maire-adjoint chargé des Travaux, de la Tranquillité publique et de la Politique de la ville seront organisés. Un sur la sécurité routière, un sur le stationnement et un sur la dégradation de l'espace public.***

Q : Pourquoi n'installez-vous pas plus de chicanes rue de l'art-théâtral ?

R : ***Compte tenu de la largeur de la rue, du stationnement existant et des sorties de maison, il n'est pas possible d'installer plus de chicanes.***

AUTRES POINTS :

Q : Que pouvez-vous faire pour le manque d'entretien des espaces verts place Molière qui créent des désagréments au niveau des habitations ?

R : ***Cet espace n'est pas géré par la Mairie mais par le Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée. La Mairie sensibilisera les services concernés sur ce point.***

Q : Comment pouvez-vous agir face aux problèmes de drogue et de rodéos place Corneille la nuit ? La police nationale est sollicitée mais celle-ci nous renvoie vers la Mairie.

R : ***Pour enrayer ses problèmes, il faut des interventions policières sur place. Il faut composer le 17 qui induit un enregistrement de l'appel téléphonique. Le commissaire sera alerté.***

Q : Est-il possible de mettre en place une concertation pour les nouvelles plaques de rues ? Certaines mauvaises affectations sont constatées.

R : ***Une réunion sur site sera réalisée afin de noter les modifications éventuelles.***

CENTRE DE LOISIRS DU VERGER

Q : Pourquoi les enfants de Noisiel scolarisés à Lognes sont-ils dans l'obligation d'aller dans le centre de loisirs de Noisiel et non pas de Lognes ? Ceux-ci se retrouvent de ce fait avec des enfants qu'ils ne connaissent pas.

R : ***La volonté de la municipalité est que l'ensemble des jeunes noisiéliens profitent durant les vacances scolaires des centres de loisirs de leur commune de résidence.***

Durant les périodes scolaires et en accord avec la Ville de Lognes avec laquelle une convention a été signée, les enfants de Noisiel scolarisés à Lognes continueront à bénéficier de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, des centres de loisirs du mercredi et des études dirigées à Lognes.

Q : Le retard au niveau des travaux du Centre de loisirs empêchera-t-il la réhabilitation du square ?

R : Une partie de l'espace sera dédié au centre de loisirs. La municipalité étudiera la possibilité de ne pas attendre la fin des travaux pour implanter de nouveaux jeux.

AIRE DE JEUX

Q : Comment pouvez-vous réhabiliter l'aire de jeux qui se trouve derrière le 27 cours du Buisson ? On constate une présence régulière de détritus, de crottes de chiens. Il y a un manque de poubelles. Des jeunes squattent sur la table de ping pong.

R : Cela pourra faire l'objet d'un des points qui seront mis à l'ordre du jour du groupe de travail sur la dégradation des espaces publics. Une reconfiguration peut être pensée. Pour ce qui est des poubelles, un certain nombre sera posé prochainement.

STATIONNEMENT

Q : Quelle action la municipalité peut-elle mettre en place pour répondre aux nombreux problèmes d'insalubrité rencontrés sur le parking visiteurs Allée de Picardie ?

R : Les décharges sauvages sont passibles de sanctions. Il ne faut pas hésiter à contacter la police municipale. Ce point pourra également faire parti du groupe de travail sur la dégradation de l'espace public.

GROUPES DE TRAVAIL

Q : Comment les groupes de travail vont-ils être définis ?

R : Les représentants des habitants du quartier seront sollicités (association syndicales libres, associations de locataires, conseils syndicaux, parents d'élèves, associations de quartiers)

TRANSPORTS

Q : Quelles actions la municipalité compte réaliser pour répondre au problème lié au manque de trafic desservant Noisiel via la ligne A du RER ?

R : La municipalité a des échanges réguliers avec le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) et fait valoir les problèmes liés à cette situation. La municipalité demande à ce que tous les RER qui s'arrêtent à Lognes, s'arrêtent également à Noisiel. Une relance sera effectuée. En 2017, est prévu une remise à plat avec une réorganisation qui permettra la mise en place de nouveaux horaires.

ECLAIRAGE

Q : Comment lutter contre les problèmes d'éclairage ? Des lampadaires sont allumés le jour et éteints la nuit. Cela induit des problèmes de sécurité notamment aux abords de la gare. Que comptez-vous faire ?

R : Les tests réseaux sont effectués de jour d'où la luminosité des candélabres constatée en journée. Quant aux abords de la gare, ils seront refaits avec les travaux qui débiteront au 3^{ème} trimestre 2015.

VIDEO PROTECTION

Q : Quelle est votre stratégie en matière de vidéo protection ? Sera-t-elle présente là où il y a le plus d'agression ou le plus de passage ? Sera-t-elle utilisée pour verbaliser les mauvais stationnements et les excès de vitesse ?

R : La vidéo protection sera concentrée au niveau de la gare de Noisiel, lieu où il y a le plus de passages et où est enregistrée le plus de délinquance. La première étape consistera à positionner les mas de vidéo protection, un cabinet est mandaté pour cette étude. Puis, il faudra que les travaux aux abords de la gare soient commencés pour ensuite débiter l'installation.

La municipalité indique qu'il n'y a pas une volonté de les étendre à toute la commune.

PARC DE NOISIEL

Q : Quid des brigades vertes qui doivent assurer une présence dans le parc ?

R : Ces brigades vertes doivent gérer tous les espaces verts appartenant à la Communauté d'Agglomération et ne peuvent assurer une présence permanente au sein du parc. De plus, il est à noter que ces brigades disposent d'un pouvoir de prévention et non de verbalisation. Seule la police municipale peut verbaliser au sein du parc. Pour ce faire, la municipalité a étendue le travail de la police municipale le dimanche sur cette zone.

PETITE ENFANCE

Q : Combien y a-t-il de crèches à Noisiel ? Pourquoi n'y a-t-il pas de places pour les personnes dont un des deux parents ne travaille pas ? Comment faire lorsque l'un des parents est en recherche d'emploi ?

R : La Ville propose des contrats adaptés de 3 mois. Des justificatifs sont demandés tels que des copies de sollicitations en entretien d'embauche.

Fin de réunion : Minuit

Rédacteur du Compte-Rendu : Madame Sandrine Bayart-Caliste / Responsable du secteur de la concertation avec les habitants.

Powerpoint de la réunion publique disponible sur www.ville-noisiel.fr / démocratie locale / agendas & comptes-rendus.